

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 14 novembre 2017, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Alexandra Labbé, Paula Rodrigues et Julia Girard-Desbiens et messieurs les conseillers Mario Lambert, Serge Gélinas, Richard Tetreault et Luc Ricard formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Michel Larose, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le maire Me Denis Lavoie est absent lors de cette séance.

Le quorum est constaté et le conseil procède au point 5.5 :

5.1 **Nomination de monsieur Jean Roy, conseiller municipal, à titre de maire suppléant du 14 novembre 2017 au 6 novembre 2018 inclusivement**

2017-11-386

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme monsieur Jean Roy, conseiller municipal, à titre de maire suppléant pour une durée d'un an, soit du 14 novembre 2017 au 6 novembre 2018 inclusivement.

Adoptée

**Période de questions** : 20 h 01 à 20 h 30

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

2017-11-387

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 en y apportant les modifications suivantes :

- En y retirant le point 4.1
  - En y ajoutant les points suivants :
- 12.1. Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à la gestion animalière, aux opérations de la fourrière municipale et du contrôle animalier
  - 12.2. Imposition d'une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 5 300 051 du cadastre du Québec, propriété de Club de golf de Chambly Inc.
  - 12.3. Transfert de fonds pour le traitement et le transport des boues au montant de 61 736 \$
  - 12.4. Dates des séances du conseil municipal pour l'année 2018

- 12.5. Présentation du projet de règlement 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018
- 12.6. Avis de motion – Règlement 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018
- 12.7. Présentation du projet de règlement 2017-1372 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018
- 12.8. Avis de motion – Règlement 2017-1372 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018
- 12.9. Nomination des membres du conseil sur les comités et organismes municipaux et intermunicipaux
- 12.10. Modification de la résolution 2017-06-218 concernant les conseillers en fonction au sein du P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles)

Adoptée

#### **2.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017**

**2017-11-388**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.

Adoptée

#### **3.1 Présentation du projet de règlement 2017-1361-01A amendant le règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles afin de remplacer l'index des fiches d'évaluation patrimoniale**

Le maire, Me Denis Lavoie, présente le projet de règlement 2017-1361-01A amendant le règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles afin de remplacer l'index des fiches d'évaluation patrimoniale.

#### **3.2 Avis de motion – Règlement 2017-1361-01A amendant le règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles afin de remplacer l'index des fiches d'évaluation patrimoniale**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1361-01A amendant le règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles afin de remplacer l'index des fiches d'évaluation patrimoniale.

#### **4.1 Ce point est retiré**

#### **4.2 Adoption du règlement 2017-1370 décrétant des mesures visant la mise en valeur et la conservation du patrimoine bâti résidentiel et l'instauration du programme Rénovation-Québec-Ville de Chambly**

**2017-11-389**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1370 décrétant des mesures visant la mise en valeur et la conservation du patrimoine bâti résidentiel et l'instauration du programme Rénovation-Québec-Ville de Chambly.

Adoptée

**4.3 Adoption du règlement 2017-1369 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière**

**2017-11-390**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1369 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière.

Adoptée

**4.4 Adoption du règlement de remplacement 2017-1355 de zonage, afin d'assurer la conformité au Schéma d'Aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu**

**2017-11-391**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement de remplacement 2017-1355 de zonage, afin d'assurer la conformité au Schéma d'Aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Adoptée

**4.5 Adoption du règlement de remplacement 2017-1356 de construction, afin d'assurer la conformité au Schéma d'Aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu**

**2017-11-392**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement de remplacement 2017-1356 de construction, afin d'assurer la conformité au Schéma d'Aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Adoptée

#### **5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires et étudiants**

**2017-11-393**

Considérant que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Attendu que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Embauche de Raed Guesmi à la fonction de patrouilleur rétroactivement au 3 novembre 2017.

Embauche Charles Denis, Claudie-Anne Desmeules, Mélissa Angelischan, Sabrina Angelischan, Camille Lazzer, Raïssa Abida-Sangwa-Loumbou, Guillaume David, Justine Lessard, Laura Brouillard et Léonie Richard à la fonction d'accompagnateur d'activités.

Embauche Alice Lareau à la fonction de surveillant d'installation-aréna rétroactivement au 29 octobre 2017

Le salaire est fixé selon l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de ces emplois sont assujetties à la Loi sur les normes du travail.

Embauche de Valérie-Claude Potvin à la fonction de commis de bureau à la Cour municipale rétroactivement du 30 octobre 2017 au 24 novembre 2017.

Le salaire et les conditions de travail de ce poste sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Retrait de Samuel Dupras de la banque de personnel temporaire cols bleus.

Adoptée

#### **5.2 Modification de la résolution 2017-10-347**

**2017-11-394**

Considérant que la résolution 2017-10-347 adoptée le 5 octobre 2017 prévoit la nomination de Jade Daignault à la fonction de magasinier au Service des travaux publics à compter du 10 octobre 2017;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de cette résolution, madame Daignault est devenue une personne salariée à l'essai;

Considérant qu'une personne salariée à l'essai est assujettie à une période d'essai de neuf cent quarante-neuf (949) heures effectivement travaillées;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal modifie la résolution 2017-10-347 afin que Jade Daignault soit assujettie à une période d'essai d'une durée de neuf cent quarante-neuf (949) heures effectivement travaillées à compter du 10 octobre 2017 conformément aux dispositions de la convention collective.

Adoptée

5.3 **Virement à la réserve administrative de la direction générale pour des honoraires professionnels concernant des dossiers devant les tribunaux administratifs (arbitrage, Tribunal administratif du travail)**

2017-11-395

Considérant que divers dossiers engageront des frais notamment en arbitrage et en vacation au Tribunal administratif du travail;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise un virement budgétaire de la réserve conseil, pour les honoraires professionnels, à celle de la direction générale pour un montant de 100 000 \$.

Postes budgétaires : 02-131-00-419

Certificat de la trésorière : 2017-186

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Paula Rodrigues  
Serge Gélinas  
Richard Tetreault  
Luc Ricard

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoption sur division

5.4 **Paiement d'une réclamation de madame Roxanne Morin et monsieur Mathieu Audet au montant de 12 104,43 \$ en regard d'un refoulement d'égouts au 993, de l'Acadie à Chambly**

2017-11-396

Considérant qu'une réclamation a été déposée à la Ville de Chambly relativement à un refoulement d'égouts au 993, de l'Acadie à Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la réclamation de madame Roxanne Morin et de monsieur Mathieu Audet relativement à des frais de reconstruction pour des travaux effectués suite à un refoulement d'égouts au 993, de l'Acadie, totalisant une somme de 12 104,43 \$.

Que la trésorière est autorisée à émettre le chèque pour le paiement de cette réclamation sur signature d'une quittance par madame Roxanne Morin et monsieur Mathieu Audet, selon laquelle ils ne réclameront aucune autre somme concernant ce même événement.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour contingence.

Postes budgétaires : 02-141-00-993

Certificat de la trésorière : 2017-187

Adoptée

#### 5.5 Voir au début du procès-verbal

#### 5.6 Confirmation d'embauche du Directeur général

2017-11-397

Considérant le contrat intervenu entre la Ville de Chambly et le Directeur général, le 8 mai 2017;

Considérant qu'une période de probation de six (6) mois est prévue au contrat;

Considérant la réussite de la période de probation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Michel Larose au poste de Directeur général à la Ville de Chambly.

Adoptée

#### 5.7 Adoption des prévisions budgétaires 2018 et de la quote-part municipale 2018 au montant de 158 743 \$ d'Handi-Bus inc.

2017-11-398

Considérant l'obligation de faire adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 et de les faire parvenir aux municipalités participantes d'Handi-Bus inc.;

Considérant les explications concernant chacun des postes de revenus et de dépenses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal prend acte du budget d'Handi-Bus inc. pour l'année 2018 et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Chambly estimée au montant de 158 743 \$.

Postes budgétaires : conditionnellement à l'adoption du budget 2018  
Certificat de la trésorière : 2017-188

Adoptée

5.8 **Nomination de trois (3) personnes en fonction au sein P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles)**

2017-11-399

Considérant que la Ville de Chambly a adopté le P.H.A.C. et a procédé à la création du Comité pour la gestion des bénéfices des horodateurs par la résolution 2017-05-197;

Considérant qu'il y a lieu de nommer trois (3) personnes en fonction au sein du P.H.A.C.;

Considérant que le mandat a une durée de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Ville de Chambly nomme trois (3) personnes en fonction au sein du P.H.A.C., pour une durée de deux (2) ans, soit :

- François Pellerin, Chef propriétaire du Garde-Manger de François.
- Bruno Huissoud, Artisan ébéniste, Président du conseil d'administration de la Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly.
- Luc Delavigne, Céramiste, Président du Conseil des métiers d'arts du Québec.

Adoptée

5.9 **Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2017-09-324, (demande de dérogation mineure afin de régulariser au 1365, rue Berthier, lot 2 343 027, la distance du garage détaché, construit en 2014, dans la cour arrière, à 0,84 mètre (2,75 pieds) de la ligne latérale gauche plutôt que 1,17 mètre (3,83 pieds) et la superficie de ce garage à 35,5 mètres carrés (382,12 pieds carrés) au lieu de 35 mètres carrés (376,74 pieds carrés) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme), par la greffière**

La greffière, Me Sandra Ruel, dépose à la présente assemblée le procès verbal de correction de la résolution 2017-09-324, (demande de dérogation mineure afin de régulariser au 1365, rue Berthier, lot 2 343 027, la distance du garage détaché, construit en 2014, dans la cour arrière, à 0,84 mètre (2,75 pieds) de la ligne latérale gauche plutôt que 1,17 mètre (3,83 pieds) et la superficie de ce garage à 35,5 mètres carrés (382,12 pieds carrés) au lieu de 35 mètres carrés (376,74 pieds carrés) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme).

6.1 **Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 4 octobre au 8 novembre 2017**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 103745 à 103861 inclusivement s'élève à 2 161 078,13 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 655 098,77 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 5 227,09 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 363 297,67 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises  
Certificat de la trésorière : 2017-189

Adoptée

## **6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 14 novembre 2017**

2017-11-400

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 14 novembre 2017 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 1 803 658,67 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 103862 à 104104 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise  
Certificat de la trésorière : 2017-190

Adoptée

## **6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017**

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017.

## **6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)**

Le directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 7 novembre 2017.



**7.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure formulée par l'entreprise Fondrémy inc., aux 1447-1465 boulevard Industriel, visant à réduire la distance minimale exigée d'un appareil mécanique à 0,9 mètre (2,95 pieds) de la ligne latérale gauche plutôt que 3 mètres (9,84 pieds) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Le maire, Me Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis sur une demande de dérogation mineure formulée par l'entreprise Fondrémy inc., aux 1447-1465 boulevard Industriel, visant à réduire la distance minimale exigée d'un appareil mécanique à 0,9 mètre (2,95 pieds) de la ligne latérale gauche plutôt que 3 mètres (9,84 pieds) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.

**7.2 Demande de dérogation mineure formulée par l'entreprise Fondrémy inc., aux 1447-1465 boulevard Industriel, visant à réduire la distance minimale exigée d'un appareil mécanique à 0,9 mètre (2,95 pieds) de la ligne latérale gauche plutôt que 3 mètres (9,84 pieds) - Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

2017-11-401

Considérant la demande de dérogation formulée par l'entreprise Fondrémy inc., aux 1447-1465 boulevard Industriel, visant à réduire la distance minimale exigée d'un appareil mécanique à 0,9 mètre (2,95 pieds) de la ligne latérale gauche plutôt que 3 mètres (9,84 pieds);

Considérant que le bâtiment industriel aux 1447-1465 boulevard Industriel est situé dans la zone industrie légère 9IB-14 du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et dans la zone commerciale C-017 du règlement de zonage 2017-1355 en cours d'adoption;

Considérant que l'entreprise Fondrémy inc. souhaite remplacer des équipements mécaniques existants, installés dans la marge latérale gauche par de nouveaux équipements plus modernes; ce remplacement n'entraîne pas d'empiètement supérieur à la situation actuelle;

Considérant les articles 9.6.7 du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly et 209 du règlement de zonage 2017-1355 en cours d'adoption qui permettent d'installer dans les cours latérales ou arrière tout équipement servant aux usages industriels à 3 mètres (9,84 pieds) des lignes latérales de propriété;

Considérant que le déplacement de ces équipements mécaniques sur le toit occasionnerait des coûts considérables pour l'entreprise, en plus, d'engendrer des nuisances visuelles et acoustiques pour le secteur résidentiel adjacent à l'entreprise;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2010-1185 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure formulée par l'entreprise Fondrémy inc., aux 1447-1465 boulevard Industriel, visant à réduire la distance minimale exigée d'un appareil mécanique à 0,9 mètre (2,95 pieds) de la ligne latérale gauche plutôt que 3 mètres (9,84 pieds). Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. Le projet de dérogation mineure doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

**7.3 Location de terrains agricoles de la ville de Chambly à la Ferme C.M. Tétreault Enr. pour les années 2018-2020 au coût de 7 500 \$ annuellement**

**2017-11-402**

Considérant que la Ville de Chambly possède des terrains en zone agricole provinciale, à proximité de la rue Briand;

Considérant que le bail vient à échéance au 31 décembre 2017;

Considérant que la Ville est favorable à poursuivre la location de ses terrains en zone agricole pour les années 2018-2020 au coût annuel de 7500 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal loue à la Ferme C.M. Tétreault Enr. pour les années 2018-2020, les terrains que la Ville possède dans la zone agricole, d'une superficie approximative de 135 000 m<sup>2</sup>, identifié à l'annexe 1 et conformément aux conditions inscrites dans le bail actuellement en vigueur;

Le loyer annuel est payable en deux versements égaux, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> décembre. Tout loyer non payé à l'échéance portera intérêt au taux de 15% l'an.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

**8.1 Achat de deux billets au coût de 80 \$ pour une soirée casino le 18 novembre 2017, dans le cadre d'une levée de fonds pour la fondation de l'École secondaire de Chambly**

**2017-11-403**

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût total de 80 \$ pour une soirée casino qui aura lieu le 18 novembre 2017, dans le cadre d'une levée de fonds pour la fondation de l'École secondaire de Chambly à laquelle participera madame la conseillère Julia Girard-Desbiens et madame la conseillère Paula Rodrigues à titre de représentants de la Ville de Chambly.

Poste budgétaire : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2017-191

Adoptée

**8.2 Adoption de la Politique de développement des collections de la bibliothèque dans le but d'être éligible à la bonification maximale de la subvention dans le cadre du Programme d'aide aux développements des collections des bibliothèques publiques du Québec**

**2017-11-404**

Considérant que la Ville de Chambly dépose annuellement une demande d'aide financière dans le cadre du projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Considérant que le paramètre 3 de l'Appel de projet visant à soutenir la qualité du développement des collections documentaires précise que pour obtenir la bonification maximale, la bibliothèque doit disposer d'une politique de développement de ses collections documentaires incluant un cadre d'évaluation et d'élagage;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte la Politique de développement des collections rédigée par la responsable de la bibliothèque madame Carole Mainville Bériault et recommandée par monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture.

Adoptée

**8.3 Aide financière de 1000 \$ à l'Atelier lyrique de Chambly, pour leur concert de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2017, à la salle Randell**

**2017-11-405**

Considérant que l'Atelier lyrique de Chambly est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Chambly qui a pour mission de faire connaître et de rendre l'art lyrique accessible à tous;

Considérant que l'organisme a soumis une demande de soutien financier en échange d'une visibilité enviable pour la Ville de Chambly;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière de 1000 \$ à l'Atelier lyrique de Chambly, pour leur concert de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2017, à la salle Randell.

Que l'appropriation budgétaire soit prélevée au poste Subventions et dons aux organismes 02-651-00-975.

Poste budgétaire : 02-651-00-975  
Certificat de la trésorière : 2017-192

Adoptée

**8.4 Aide financière de 2 000 \$ à la Corne d'abondance entraide alimentaire et solidarité pour le maintien des services de soutien d'aide alimentaire**

**2017-11-406**

Considérant que la Corne d'abondance entraide alimentaire et solidarité demande l'aide de la Ville de Chambly afin de les supporter financièrement pour le maintien des services de soutien d'aide alimentaire;

Considérant que la somme en lien avec cette aide financière est disponible au budget d'opération du Service loisirs et culture 2017;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie une aide financière de 2 000 \$ à la Corne d'abondance entraide alimentaire et solidarité pour le maintien des services de soutien d'aide alimentaire.

Poste budgétaire : 02-735-15-975

Certificat de la trésorière : 2017-193

Adoptée

**8.5 Acquisition d'une œuvre à l'acrylique de Nathalie Plouffe, Petite famille en vélo, 20 po x 20 po, qui viendra s'ajouter à la collection municipale d'œuvres d'art, pour un montant de 400 \$, taxes en sus**

**2017-11-407**

Considérant que la Ville de Chambly possède une politique d'acquisition de biens culturels qui vise à mettre sur pied une collection municipale, pour ainsi constituer et promouvoir son patrimoine;

Considérant que le jury du symposium Artistes sur le champ était favorable à l'acquisition de cette œuvre par la Ville de Chambly pour sa collection municipale;

Considérant que les sommes d'argent sont disponibles au budget d'opération, au poste dédié à ces acquisitions, 02-731-20-648;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une œuvre à l'acrylique de Nathalie Plouffe, *Petite famille en vélo*, 20 po x 20 po, qui viendra s'ajouter à la collection municipale d'œuvres d'art, pour un montant de 400 \$, taxes en sus.

Poste budgétaire : 02-731-20-648

Certificat de la trésorière : 2017-194

Adoptée

8.6 **Renouvellement pour l'année 2018 du partenariat avec le répertoire interactif Assisto.ca, pour une aide financière de 1 100 \$**

2017-11-408

Considérant que le répertoire interactif Assisto.ca, un projet soutenu par la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville, est un outil reconnu permettant de mieux répondre aux besoins de la population en plus d'être une référence pour les intervenants des secteurs communautaires, scolaires, municipaux, de l'économie sociale et de la santé et des services sociaux de la région;

Considérant qu'une aide financière de 1 100 \$ est demandée à la Ville de Chambly, comme en 2017, pour renouveler son soutien à titre de partenaire.

Considérant que sa participation lui permet également de bénéficier, sur le répertoire Assisto.ca, d'une fiche sur les services de la Ville et d'un lien vers son site Internet municipal;

Considérant que cette aide financière contribue à la pérennisation de ce répertoire interactif tout en appuyant les ressources de notre milieu qui sont disponibles sur Assisto.ca;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte de renouveler son partenariat pour l'année 2018 avec le répertoire interactif Assisto.ca en lui octroyant une aide financière de 1 100 \$.

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018  
Certificat de la trésorière : 2017-195

Adoptée

8.7 **Aide financière de 500 \$ à l'Ensemble Vocal Via Voce, pour leur concert de Noël qui se déroulera le samedi 16 décembre 2017, à l'église Saint-Joseph**

2017-11-409

Considérant que l'Ensemble Vocal Via Voce est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de faire connaître le chant choral en le rendant accessible à tous;

Considérant que l'organisme a soumis une demande de soutien financier en échange d'une visibilité appréciable pour la Ville de Chambly;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière de 500 \$ à l'Ensemble Vocal Via Voce, pour leur concert de Noël qui se déroulera le samedi 16 décembre 2017, à l'église Saint-Joseph.

Que l'appropriation budgétaire soit prélevée au poste Subventions - particuliers et organismes 02-111-00-976.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2017-196

Adoptée

8.8 **Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ Au Sources du Bassin pour les soutenir dans la réalisation de la Guignolée 2017**

**2017-11-410**

Considérant qu'Aux Sources du Bassin a demandé une aide financière de la Ville de Chambly pour les soutenir dans la réalisation de la Guignolée 2017;

Considérant que la somme en lien avec cette aide financière est disponible au budget d'opération du service loisirs et culture 2017;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise une aide financière de 3 000 \$ à Aux Sources du Bassin pour les soutenir dans la réalisation de la Guignolée 2017.

Poste budgétaire : 02-735-15-975  
Certificat de la trésorière : 2017-197

Adoptée

9.1 **Autorisation de signature – Demande d'appui à divers organismes pour une demande de subvention au Ministère de la Santé et des Services sociaux pour le contrôle du pollen de l'herbe à poux**

**2017-11-411**

Considérant l'importance d'améliorer la qualité de vie des citoyens allergiques au pollen;

Considérant qu'afin de pouvoir présenter une demande de subvention, la Ville de Chambly doit solliciter des organismes communautaires en lien avec le projet;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Directeur général, monsieur Michel Larose, à signer et transmettre une lettre d'engagement à divers partenaires afin de solliciter leur participation à un projet de contrôle de l'herbe à poux.

Adoptée

**9.2 Protocole d'entente 2018 pour la récupération et la disposition des matériaux secs avec Conteneurs Rouville inc.**

**2017-11-412**

Considérant que l'entreprise Conteneurs Rouville inc. offre, à la satisfaction de la Ville, le service de récupération et de disposition de matériaux secs pour les résidants de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2008;

Considérant que la Ville de Chambly souhaite continuer d'offrir le service pour ses résidants et que Conteneurs Rouville inc. adhère aux modalités de renouvellement du protocole d'entente avec la Ville;

Considérant que les principales modalités de l'entente 2018 se résument ainsi :

<b>Lieu de disposition des matériaux</b>	Conteneurs Rouville inc. 3200, boulevard Industriel Chambly
<b>Période d'ouverture et horaire</b>	À l'année, sauf les jours fériés Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h
<b>Date des journées subventionnées</b> Disposition gratuite de tous les matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels.  Disposition gratuite des 3 premières verges cubes des matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels.	Le samedi 5 mai 2018, <b>entre 7 h et 15 h.</b>  Les samedis 19 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 6 octobre et 3 novembre 2018, <b>entre 7 h et 13 h</b> et le samedi 8 septembre 2018 entre 7 h et 15 h.
<b>Émission de coupons</b> Pour les citoyens et contribuables résidentiels ne pouvant se présenter les journées subventionnées pour la disposition gratuite des trois (3) premières verges cubes des matériaux des listes A et B.	<u>Émission du coupon au Service des travaux publics</u> à partir du 8 mai 2018 et échangeable chez Conteneurs Rouville de 8 h à 17 h, les mardis, mercredis et jeudis, du 8 mai au 8 novembre 2018. Un seul coupon valide par adresse résidentielle par année.
<b>Tarifcation chargée aux citoyens, en dehors des journées subventionnées, selon la liste des matériaux acceptés dans la présente entente.</b>	<b>Liste A :</b> Taux : 17,00 \$/v.c. + tx Terre, pierre, feuilles, gazon, résidus de jardin, tourbe. <b>Liste B :</b> Taux : 25,00 \$/v.c. + tx Matériaux de construction tels bois, plastique, placoplâtre, vitre, brique, béton, branches et autres matériaux connexes. <b>Liste C :</b> Taux : 40 \$/v.c. + tx, aux frais du citoyen en tout temps <b>Liste D :</b> Taux : Gratuit Cuisinière, laveuse, sècheuse et réservoir à eau chaude, ainsi que les pneus sans jante et le métal.
<b>Tarifcation assumée par la Ville de Chambly lors des journées subventionnées, selon les limites de quantité et selon la liste des matériaux acceptés dans la présente entente.</b>	<b>Liste A :</b> Taux : 16,00 \$/v.c. + tx Terre, pierre, feuilles, gazon, résidus de jardin, tourbe. <b>Liste B :</b> Taux : 24,50 \$/v.c. + tx Matériaux de construction tels bois, plastique, placoplâtre, vitre, brique, béton, branches et autres matériaux connexes. <b>Liste C :</b> Taux : 40 \$/v.c. + tx, aux frais du citoyen en tout temps <b>Liste D :</b> Taux : Gratuit Cuisinière, laveuse, sècheuse et réservoir à eau chaude, ainsi que les pneus sans jante et le métal.
<b>Matériaux non acceptés</b>	Béton de plus de 16 po de diamètre, bouteille de propane, matelas, pneus avec jante, peinture, solvant, tous résidus domestiques dangereux et déchets liquides. Les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.) et les appareils électroniques (ordinateurs, téléviseurs, radio, etc.), bûches et branches de plus de 5 pouces de diamètre, souche et tronc d'arbre.
<b>Comptabilisation des volumes au lieu de dépôt</b> Lors des journées subventionnées, incluant les coupons.  En dehors des journées subventionnées	Le bilan des volumes sera remis après chaque journée au moment de la présentation de la facture.  Le bilan annuel sera remis en fin d'année aux fins d'évaluation de la performance environnementale à la Ville de Chambly.
<b>Modes de paiement</b>	Comptant, cartes de débit et de crédit.
<b>Durée de l'entente</b>	Douze mois et reconduite automatiquement selon les mêmes termes et conditions, à moins d'un avis écrit.



EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate le maire ainsi que la greffière à signer le protocole d'entente pour la récupération et la disposition des matériaux secs chez Conteneurs Rouville inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Poste budgétaire : 02-453-00-446

Certificat de la trésorière : 2017-198

Adoptée

**9.3 Octroi du contrat de service d'analyses de laboratoire pour l'eau potable à Biovet, au coût total de 33 178,34 \$ taxes incluses, pour les années 2018, 2019 et 2020**

2017-11-413

Considérant que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation TP2017-33 pour le contrat de service d'analyses de laboratoire pour l'eau potable, le 19 octobre 2017, une (1) soumission a été reçue avec les résultats suivants :

Biovet 33 178,34 \$ taxes incluses

Conforme

ExpertEau/Les entreprises Guillemette Non déposé

Environex Laboratoires environnementaux Non déposé

Considérant que le coût annuel soumis est le même que celui du contrat précédant;

Considérant que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat de service d'analyses de laboratoire pour l'eau potable au seul soumissionnaire conforme, soit Biovet, au coût de 33 178,34 \$ taxes incluses, pour les années 2018, 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de service d'analyses de laboratoire pour l'eau potable au seul soumissionnaire conforme, Biovet, au coût de 33 178,34 \$ taxes incluses, pour les années 2018, 2019 et 2020.

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018

Certificat de la trésorière : 2017-199

Adoptée

**9.4 Octroi du contrat pour les travaux de réhabilitation à la maison Boileau – Phase 1 à 9212-2001 Québec inc., au coût de 89 910,45 \$ taxes incluses**

2017-11-414

Considérant que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation numéro ST2017-21, pour la phase 1 des travaux de réhabilitation de la maison Boileau, le 1<sup>er</sup> novembre 2017, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

9212-2001 Québec inc. :	89 910,45 \$ taxes incluses	conforme
Axe Construction Inc. :	99 990,00 \$ taxes incluses	conforme
Désaulniers Construction inc. :	95 429,25 \$ taxes incluses	conforme

Considérant que suite à l'analyse des soumissions le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 9212-2001 Québec inc., au montant de 89 910,45 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de travaux de réhabilitation à la maison Boileau – Phase 1, à 9212-2001 Québec inc., au coût de 89 910,45 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 01-235-60-100 / 22-721-00-722

Certificat de la trésorière : 2017-200

Madame la conseillère Alexandra Labbé demande le vote :

<u>Pour :</u>	<u>Contre :</u>
Julia Girard-Desbiens	Alexandra Labbé
Paula Rodrigues	Mario Lambert
Serge Gélinas	
Richard Tetreault	
Luc Ricard	

Adoption sur division

**12.1 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à la gestion animalière, aux opérations de la fourrière municipale et du contrôle animalier**

2017-11-415

Considérant que la Ville de Chambly peut conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme à appliquer en tout ou en partie le règlement 2016-1332 concernant les animaux;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un organisme autorisé à travailler dans les limites de la Ville de Chambly afin d'assurer un contrôle efficace des animaux errants sur le territoire;

Considérant l'offre de services reçue de la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon « Refuge AMR », un OBNL légalement constitué en vertu de la Loi sur les sociétés préventives de la cruauté envers les animaux offre un service de contrôle et de protection des animaux;

Considérant que l'offre de services est d'une durée de 3 ans avec 2 années d'option au montant de 3,00 \$ par citoyen pour l'année 2018;

Considérant que la Ville de Chambly conserve le contrôle de la perception des médailles d'animaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente relatif à la gestion animalière, aux opérations de la fourrière municipale et du contrôle animalier en vertu du règlement 2016-1332 concernant les animaux avec la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon « Refuge AMR ».

Que le conseil municipal autorise la dépense de 87 300,00 \$ avant taxes en 12 versements égaux au 1<sup>er</sup> de chaque mois pour l'année 2018 et pour les années suivantes selon les modalités du protocole d'entente.

Que le conseil municipal autorise les patrouilleurs du Refuge AMR à émettre pour et au nom de la Ville des constats d'infraction relativement au règlement sur les animaux.

Que le maire et la greffière, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Postes budgétaires : conditionnellement à l'adoption du budget 2018

Certificat de la trésorière : 2017-201

Madame la conseillère Alexandra Labbé demande le vote :

Pour :

Julia Girard-Desbiens

Paula Rodrigues

Serge Gélinas

Richard Tetreault

Luc Ricard

Contre :

Alexandra Labbé

Mario Lambert

Adoption sur division

**12.2 Imposition d'une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 5 300 051 du cadastre du Québec, propriété de Club de golf de Chambly Inc.**

**2017-11-416**

Considérant que la Ville de Chambly souhaite imposer une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 5 300 051 du cadastre du Québec afin de permettre le prolongement de l'avenue Bourgoigne et d'analyser le potentiel d'usage municipal;

Considérant qu'il y a lieu de prohiber toute construction, amélioration ou addition sur une partie de cet emplacement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal impose une réserve pour fins publiques, sur une partie du lot 5 300 051 du cadastre du Québec, conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation RLRQ c. E-24*.

Que le bureau d'arpenteurs-géomètres Bérard-Tremblay, soit mandaté afin de procéder aux travaux d'arpentage afin de déterminer la partie résidentielle.

Que Me Paul Wayland de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau, soit mandaté afin d'entreprendre les procédures légales requises pour donner effet à la présente résolution.

Que le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

### **12.3 Transfert de fonds pour le traitement et le transport des boues au montant de 61 736 \$**

**2017-11-417** Considérant que suite à la mise en place d'un plan d'action exigé par le MAMOT visant à réduire les matières en suspension dans les eaux usées, un volume supplémentaire de boue a été retiré dans les étangs aérées;

Considérant que le montant proviendra des projets spéciaux non capitalisables;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 61 736 \$ provenant des projets spéciaux non capitalisables pour le transport et le traitement des boues dans les postes 02-452-35-448 (1 595 \$) et 02-452-40-448 (60 141 \$).

Postes budgétaires : 02-452-35-448 / 02-452-40-448

Certificat de la trésorière : 2017-202

Adoptée

### **12.4 Dates des séances du conseil municipal pour l'année 2018**

**2017-11-418** PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal fixe les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2018 :

- 16 janvier 2018
- 6 février 2018
- 6 mars 2018
- 3 avril 2018
- 1<sup>er</sup> mai 2018
- 5 juin 2018
- 3 juillet 2018
- 7 août 2018
- 4 septembre 2018
- 2 octobre 2018
- 6 novembre 2018
- 4 décembre 2018

Adoptée

**12.5 Présentation du projet de règlement 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018**

Le maire, Me Denis Lavoie, présente le projet de règlement 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018.

**12.6 Avis de motion – Règlement 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018.

**12.7 Présentation du projet de règlement 2017-1372 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018**

Le maire, Me Denis Lavoie, présente le projet de règlement 2017-1372 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018.

**12.8 Avis de motion – Règlement 2017-1372 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018**

Avis est par les présentes donné par Mme la conseillère Paula Rodrigues, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1372 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2018.

**12.9 Nomination des membres du conseil sur les comités et organismes municipaux et intermunicipaux**

**2017-11-419**

Considérant la répartition des responsabilités déposée par le maire;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède aux nominations suivantes:

**Julia Girard-Desbiens**

- Membre de l'Office municipal d'habitation
- Membre de la Clinique des jeunes
- Membre du comité ressources humaines
- Membre du comité environnement
- Membre du comité familles-aînés

**Paula Rodrigues**

- Membre du comité finances et informatique
- Membre du comité consultatif de circulation
- Membre du conseil d'administration du Centre aquatique de Chambly
- Membre du comité ressources humaines

**Jean Roy**

- Président du conseil d'administration du Centre aquatique de Chambly
- Membre du comité finances et informatique
- Membre du comité de développement

**Luc Ricard**

- Membre du comité de développement
- Représentant de la Ville au conseil d'administration de la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu
- Membre du comité de retraite de la Ville

**Richard Tetreault**

- Membre du comité de toponymie
- Membre du comité consultatif d'urbanisme
- Représentant substitut au conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
- Membre du comité loisirs, sports et culture

**Serge Gélinas**

- Président du comité consultatif d'urbanisme
- Représentant de la Ville au conseil d'administration de Concept B
- Membre du conseil d'administration du Centre aquatique de Chambly

Adoptée

**12.10 Modification de la résolution 2017-06-218 concernant les conseillers en fonction au sein du P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles)****2017-11-420**

Considérant la résolution 2017-06-218;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer monsieur Marc Bouthillier;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme madame la conseillère Paula Rodrigues en remplacement de monsieur Marc Bouthillier au sein du P.H.A.C..

Adoptée

**13.1 Levée de la séance****2017-11-421**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2017 soit levée à 20 h 51.

Adoptée

---

Jean Roy, maire suppléant

---

Me Sandra Ruel, greffière